

Les Villages Vovéens : zone 1AUx
dans la ZA Saint Memain

Cette OAP concerne la création d'une plateforme de traitement pour une activité de récupération de matières métalliques recyclables, dont l'activité est déjà présente sur la commune. Cette OAP prend

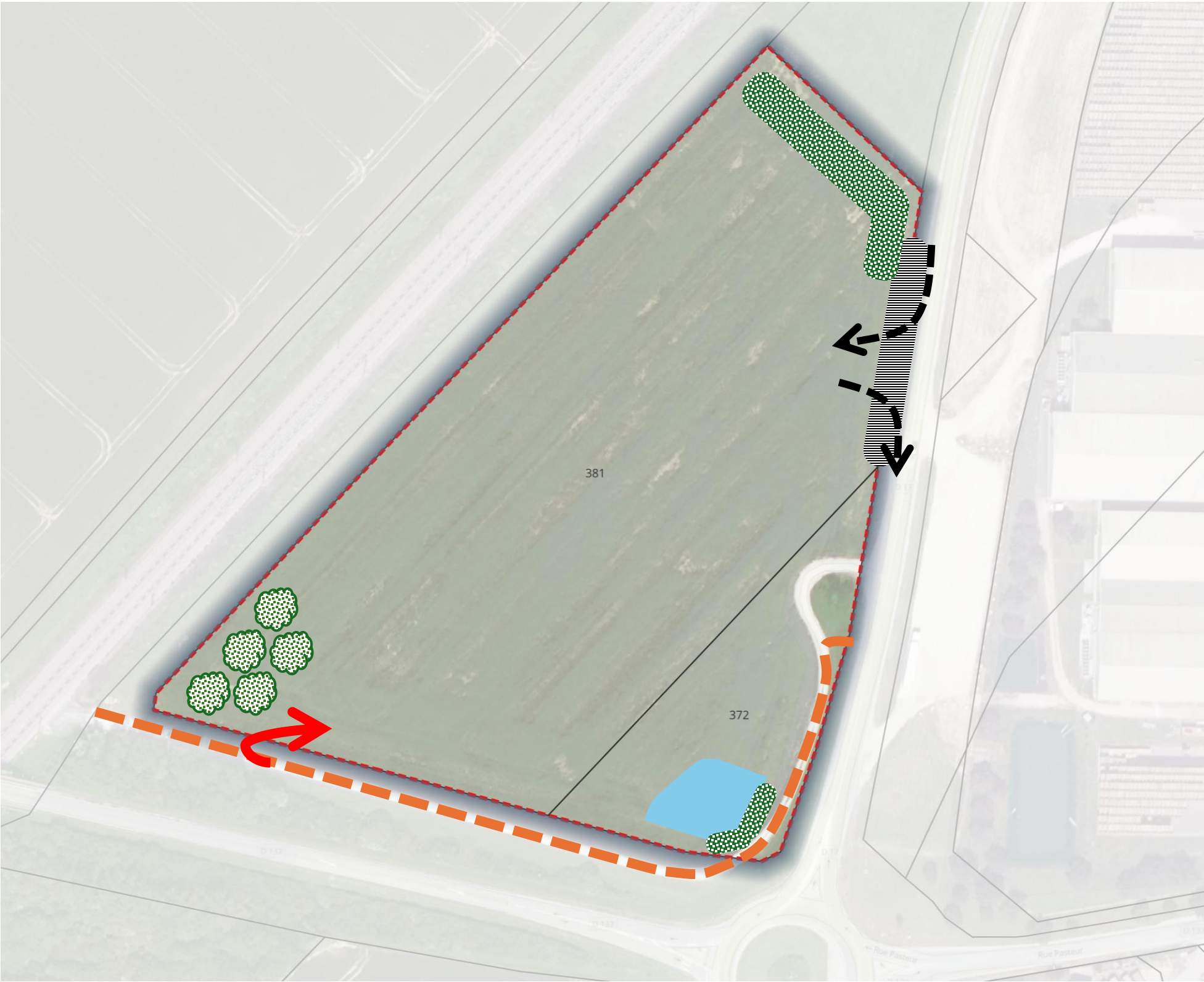
Les parcelles sont enclavées entre la voie SNCF et les départementales D17 et D137. L'accès du site se fera uniquement depuis la D17. **Si des aménagements sont à prévoir comme une voie de décélération ou d'insertion, ils seront réalisés sur le terrain propre à l'opération.**

Un accès SNCF est présent le long de la D137 et sur la parcelle 372, concernée par l'OAP. Le chemin devra être conserver et soumis à l'avis du département. Cet accès pourra également servir pour un accès pompier si nécessaire.

L'ensemble des aménagements devront faire l'objet d'une concertation en amont avec les services du département d'Eure-et-Loir

Une attention particulière est souhaitée sur un aménagement paysager au niveau de la D17 en venant du Nord-Est ainsi qu'à l'angle de la parcelle au niveau du giratoire. Il est également préconisé une plantation d'arbres à haute tige au niveau de l'angle de la parcelle 381 pour masquer la vue depuis le pont de la D137.

Au regarde la topologie du terrain, un assainissement individuel devra être prévu sur la parcelle.



Aménagement paysager via une haie d'une hauteur satisfaisante



Arbre à haute tige



Maintien de l'accès de service SNCF à prévoir



Secteur pour l'aménagement de la desserte routière (une entrée et une sortie distincte avec obligation de tourne à droite sur la sortie de l'entreprise est souhaitée sauf préconisation contraire du département)



Emplacement du bassin d'infiltration à définir selon le point bas de la parcelle



Potentiel accès pompier mutualisable avec le chemin d'accès SNCF